Envoyé en préfecture le 21/05/2026
Reçu en préfecture le 21/05/2026
Publié le
ID : 056-215601006-20260520-40_2026-DE

Mairie · Ti-kêr
Langonnet • Langoned

COMMUNE DE LANGONNET – 56630

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE DU 20 MAI 2026

Délibération n° 40_2026

Objet : Désignation du représentant de la commune au GCSMS Dorn Ha Dorn

Nombre de conseillers
En exercice:19
Présents: 15
Votants : 18

L'an deux mil vingt-six, le vingt mai, le Conseil municipal de la Commune de LANGONNET dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Centre Culturel, sous la présidence de M. Éric JEAN, maire.

Date de convocation du Conseil municipal : le onze mai deux mille vingt-six.

Présents : M. JEAN Éric ; Mme CORFDIR Claudine ; M. BARBEREAU Thierry ; Mme WALLET Sigrid ; M. DERENNE David ; M. BLANES Frédéric ; Mme BOUTTIER Martine ; M. BRETEAU Alain ; M. DERRIEN Thomas ; Mme CLAVIER Carole ; M. CLAVIER Jean-Claude ; M. BERNARD Gilles ; Mme MONFORT Marie-Christine ; M. LE CRAS Yann ; Mme LE JORT Marion.

Représentés : M. SIMON Fabien (pouvoir Mme CORFDIR Claudine) ; Mme BOTTARELLI Laëtitia (pouvoir Mme WALLET Sigrid) ; Mme RAMATCHANDIRIN Emmanuelle (M. BLANES Frédéric).

Mme CORFDIR Claudine a été désignée secrétaire de séance.

VU le code général des collectivités territoriales,
VU la demande du GCSMS (Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale) Dorn Ha Dorn de procéder à la désignation de deux membres (un titulaire et un suppléant) de la Commune,

Monsieur le Maire propose de désigner un représentant et son suppléant qui siègeront au Conseil d'administration GCSMS Dorn Ha Dorn.

L'élection des représentants a lieu à bulletin secret. Toutefois, au titre de l'article L.2121-21 du CGCT, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations.

Par ailleurs, en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales, si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par la maire.

Après appel à candidatures, considérant la présence d'une seule liste des représentants de la Commune au GCSMS Dorn Ha Dorn :

- Poste titulaire : Sigrid WALLET
- Poste suppléant : Claudine CORFDIR

Sont désignés pour siéger au GCSMS Dorn Ha Dorn :
- Poste titulaire : Sigrid WALLET
- Poste suppléant : Claudine CORFDIR

Envoyé en préfecture le 21/05/2026
Reçu en préfecture le 21/05/2026
Publié le
ID : 056-215601006-20260520-40_2026-DE

Pour copie conforme,

Le Maire

Éric JEAN

